

PERFECTIONNEMENT « ENCADREMENT ET GESTION DE SERVICES DE MÉDIATION FAMILIALE OU D'ESPACES DE RENCONTRE »

Ce perfectionnement se propose de mettre l'accent, sur la posture et les compétences demandées aux professionnels dirigeants de services de Médiation Familiale ou d'Espaces de Rencontre au travers de partage d'expériences mais également de jeux de rôles.

Au cours de ce perfectionnement, l'accent sera mis sur le renforcement des compétences liées au management et à la fonction de responsable de service. Il doit permettre d'actualiser les connaissances sur l'environnement juridique et les aspects réglementaires et financiers.

Chaque journée peut être suivie de manière indépendante.

PREMIÈRE PARTIE

15 octobre 2020 - D. CHIRON*

- Les évolutions des Ressources Humaines :
 - Droit du travail ;
 - Formation ;
 - RGPD ;
 - etc.

DEUXIÈME PARTIE

16 octobre 2020 - B. BAUMLEN*

- Identifier et développer de nouvelles ressources financières pour son service.

OBJECTIFS

- S'approprier les nouvelles obligations légales en matière de gestion du personnel (temps de travail, formation, ...);
- Développer ses compétences managériales et sa posture de cadre dirigeant.

Durée

14h (soit 2 jours)

Coût

Adhérents Fenamef :

300€ la journée - 500€ les deux jours

Non-adhérents Fenamef :

400€ la journée - 600€ les deux jours

Dates et lieu

15 et 16 octobre 2020

Paris (75)

Possibilité en région

cf les conditions en page 5

N° d'activité : 28 14 03 112 14

N° SIRET : 401 047 030 000 28

Inscription dès maintenant sur www.fenamef.asso.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- **INSCRIPTIONS** : Les inscriptions sont prises en compte dès la réception du bulletin d'inscription signé par le responsable du service et comportant le tampon de l'association. Il doit être accompagné du mode de règlement. Une convention de formation est alors envoyée, qui vaut confirmation d'inscription.
- **RÈGLEMENTS** : Une facture est envoyée à l'issue de la formation. Pour les formations sous forme de deux sessions, une facture intermédiaire est envoyée à l'issue de la première session. Le règlement s'effectue à réception de la facture.
- **ANNULATION** : Si elle a lieu à l'initiative du Centre de Formation, le client est informé un mois avant la date prévue du début de la formation. Dans certains cas, d'autres dates peuvent être proposées. Si l'annulation a lieu à l'initiative du service moins d'un mois avant le début de la formation, une somme équivalente à 10% du coût de la formation est facturée.
- **CONVOCATIONS** : Les stagiaires reçoivent une convocation individuelle précisant les dates, les horaires, le lieu et les modalités particulières si nécessaire.
- **ATTESTATIONS DE PRÉSENCE** : Une feuille d'émargement est signée à chaque demi-journée de formation par les stagiaires et le formateur. Une attestation de présence individuelle est envoyée à l'issue de la formation à chaque stagiaire. Une copie peut être envoyée à l'employeur à sa demande.
- **ÉVALUATION DE LA FORMATION** : À l'issue de la formation, un questionnaire est envoyé aux salariés et aux employeurs pour évaluer l'impact de la formation et la satisfaction des participants.
- **RÉCLAMATIONS** : Pour toute réclamation qui viendrait à survenir, la voie de la négociation amiable sera privilégiée. Adressez-vous directement au siège administratif de la Fédération :
 - Fenamef - 11, rue Guyon de Guercheville - BP 10116 - 14204 Hérouville Saint-Clair Cedex
 - Ou par téléphone au 02 31 46 87 87.